

E. – C.S.A.P. – NAMUR

<http://www.csapnamur.be>
csapn.bodart@hotmail.com
h.nyssen@skynet.be

Présidents honoraires : Mrs Jeannot DOMBRET, Marc BEGUIN et Michel ADANT.

Siège social : Rue du Jauviat, 48 – 5530 YVOIR

Réunions : 1^{er} mardi du mois - Taverne « 500 » Av. Jean Materne, 10 - 5100 JAMBES.

Président :
Patrick BODART

Vice-Président :
Michaël DIVOY

Secrétaire :
Herman NYSSSEN

Trésorier - Licences :
Patrick BODART

Compte trésorerie et licences : IBAN BE19 0012 8056 6112 (001-280566-12) - BIC GEBABEBB

Membres :

Christian CAREME
André COLLETTE
André DEBARSY
Christophe DEMARCHE
René DEMARTEAU

Georges GILBERT
Jules LIEGEOIS
Bernard MARLAIRE
Pierre NEUVILLE
Jean-Claude PUISSANT

Délégués de la C.S.A.P. Namur aux commissions A.S.A.F.

Auto-Cross/Kart-Cross	<u>Christophe DEMARCHE</u> – Christian CAREME – Jules LIEGEOIS
Calendrier	<u>Herman NYSSSEN</u>
Circuit	<u>Michaël DIVOY</u> - René DEMARTEAU
C.A.S.	<u>René DEMARTEAU</u> - Christian CAREME – Christophe DEMARCHE
Commission Sportive	<u>Jules LIEGEOIS</u> - André COLLETTE – Herman NYSSSEN
Commission Technique	<u>Georges GILBERT</u> – Marie-Luce CATOUL
Commission Médicale	<u>René DEMARTEAU</u> – Christian CAREME
Course de côte/Sprint	<u>Herman NYSSSEN</u> - Michaël DIVOY - Jean-Claude PUISSANT
Karting	<u>André COLLETTE</u> – Monique ANCIAUX – Pascal STASSE
Licences	<u>Patrick BODART</u> - Pierre NEUVILLE – Yves BAR
Promotion	<u>Christian CAREME</u> – Guy DEBRAS
Rallye Type B	<u>Jean-Claude PUISSANT</u> – Jules LIEGEOIS – Herman NYSSSEN
Rallye-Sprint	<u>Herman NYSSSEN</u> – Christophe DEMARCHE
Sécurité-Homologation	<u>Bernard MARLAIRE</u> - Jean-Claude PUISSANT - Herman NYSSSEN
Slalom	<u>André DEBARSY</u> - Pierre NEUVILLE
.....	= Responsable de la Commission CSAPN

ASSOCIATIONS AFFILIEES

Na03. Ecurie "Bayard" - N° Entreprise : 409339703 - www.ecuriebayard.be

Président : Eric DIDION – didion.eric@gmail.com

Rue du Village, 8, 5560 Finnevaux - ☎ 082/61 59 87 - ☎ 0491/22 33 87

Secrétaire : Herman NYSSSEN - h.nyssen@skynet.be

Rue du Jauviat, 48 à 5530 YVOIR - ☎ 082/61 21 55 - ☎ 0478/22 93 57

Na05. Karting Club Condroz (K.C.C.) - N° Entreprise : 426253137

Présidente : Monique ANCIAUX - ☎ 0477/81 81 73

Secrétaire : Caroline COLLETTE

Rue Piconette, 6 à 5590 CINEY - ☎ 083/21 16 86 - andre_collette@msn.com

Na09. Panther's Kart Team Fosses - N° Entreprise : 438749113

Président : Emile EVRARD - emile.evrard@skynet.be

Secrétaire : Marie-Louise FAUCHET

Rue Baty de l'Espagnol, 10 à 5070 FOSSES LA VILLE - ☎ 071/71 22 41

Na10. New Samourai Sombreffe - N° Entreprise: 411117375 – www.newsamourai.be

Président : Christian CAREME - new.samourai@hotmail.com

Tige des Roches, 9, 5376 MIECRET - ☎ 083/21 52 85 - ☎ 0475/32 45 91

Secrétaire : Claire CAREME cberghmans@newsamourai.be

Na14. Automobile Club Namur - N° Entreprise : 433490624 - www.automobileclubnamur.be

Président : Etienne LERSON - ✉ e.lerson@ac-namur.be

Avenue Materne, 150/02 à 5100 JAMBES - ☎ 081/31 12.32 - 📞 0493/26.72.59

Secrétaire : Monique MORSA - ✉ automobile.club.namur@skynet.be

Siège social : Av. Jean Materne, 152 à 5100 JAMBES - ☎ 081/30 85 06 - ☎ 081/3121 32

Na18. Karting Club Mariembourg - N° Entreprise : 449402087 - www.kartingdesfagnes.com

Rue du Karting, 13, 5660 MARIEMBOURG

Secrétaire : Oscar ROVELLI.

Contacts : (mail secrétaire) ✉ sylvie@kartingdesfagnes.com – (Tél. piste) 060/31 26 70

Administrateur délégué : Thierry LEPINNE, Route de Nismes, 7 à 5660 FRASNES-LEZ-COUVIN

☎ GSM 0475/79 01 17 - ✉ info@iame-belgium.com

Na19. Namur Racing Club - N° Entreprise : 447410520 – www.namur-racing-club.be

Président : Yves BAR - 📞 0475/50 86 34

Secrétaire : Katia LIEMANS

Rue Bas Werichet, 46 à 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE - 📞 GSM 0478/49 34 72 –

✉ katiayves@hotmail.com

Na 20. Inter Rallye Sécurité Namur (I.R.S.N.) - N° Entreprise : 446635609

Président : René DEMARTEAU - ☎ 081/30 66 97 - 📞 0498/37 69 52 - ✉ rdnamur@gmail.com

Rue Verte, 25 à 5100 JAMBES

Secrétaire : Eric MASSART, Rue Verte, 25, 5100 JAMBES (Siège social).

Na24. Ecurie N.E.W. Racing - N° Entreprise : 0456902959 - www.newracing.be

(✉ ecurie-newracing@tvcablenet.be)

Président : Pierre NEUVILLE - pierre-neuville@tvcablenet.be

Rue des Cognassiers, 23 à 5020 VEDRIN - ☎ 081/20 13 69 - 📞 0475/44 08 16

Secrétaire : Michel ADANT - ✉ micheladant2000@yahoo.fr

Chaussée de Dinant, 814/1 à 5100 WEPION - 📞 0475/26 80 14

Na25. Motor Club Eau Blanche Eau Noire (M.C.E.B.E.N.) - N° Entreprise : 408447697

www.mceben.be

Président : Charles THERASSE

Les Arbillères, 38 à 6590 MOMIGNIES - ☎ (P) 060/51 15 38

Secrétaire : Philippe DOHY - ✉ philippedohy@yahoo.fr

Avenue des Sports, 10A à 6460 CHIMAY - ☎ 060/21 29 70 - 📞 0471/75 90 44

Na26. Automobile Club Famenne Bayard - N° Entreprise : 462065834 - www.rallyedelafamenne.be

Président : André DEBARSY - ✉ andre.debarsy@gmail.com

Rue des Jardins, 16 à 5580 JEMELLE - ☎ 084/21 39 72 - 📞 0498/24.77.59

Secrétaire : Herman NYSSSEN - ✉ h.nyssen@skynet.be

Rue du Jauviat, 48 à 5530 YVOIR - ☎ 082/61 21 55 - 📞 0478/22 93 57

Na31. Promo Racing - N° Entreprise: 444284447 - www.promoracing.be

Président : Michaël DIVOY - ✉ carrosseriedivoy@skynet.be

Rue Albert Marchal, 70 à 5575 GEDINNE - ☎ 061/58 90 18 - 📞 0476/22 06 21

Secrétaire : Christian MOTTIAUX - ✉ christian_mottiaux@hotmail.com - info@promo-racing.be

Rue des Witays, 40 à 5555 BIEVRE - ☎ 061/51 17 78

Na34. C.C.B.D. Sécurité Dinant - N° Entreprise : 420350884 - www.ccbd-securite.be

Président : Fabrice BERTIN - ✉ info@ccbd-securite.be

Rue du Collège, 3/2 à 5500 DINANT - 📞 0477/04 58 55

Secrétaire : Fabrice BERTIN – secretariat@ccbd-securite.be

Na37. Ecurie du Condroz Namurois (E.C.N.) - N° Entreprise : 597826539

Président : Christophe DEMARCHE - ✉ demarchechristophe@msn.com

Rue du Cahoti, 33 à 5330 ASSESSE - ☎ 📞 0474/63 09 75

Secrétaire : Geneviève DEMARCHE

Rue du Puits-St-Martin, 22 à 5330 ASSESSE - ☎ (voir Président)

Règlement d'ordre intérieur.

Art I. - Principes généraux.

L'A.S.B.L. Commission Sportive Automobile Provinciale de Namur (C.S.A.P.N.) est seule reconnue par la Commission Sportive Nationale (R.A.C.B. Sport) détentrice du pouvoir sportif national, par l'Association Sportive Automobile Francophone (A.S.A.F.) détentrice du pouvoir sportif communautaire et par les pouvoirs publics namurois pour régir le sport automobile dans la Province de Namur. Pour assurer le meilleur exercice de ce pouvoir, la C.S.A.P.N. a établi le présent règlement d'ordre intérieur.

Art II. - Le Bureau.

1 - Attributions.

Conformément à ses statuts, la CSAPN est dirigée par un conseil d'administration qui gère toutes les disciplines du sport automobile et est chargée de faire respecter la réglementation sportive de l'ASAF lors des épreuves. Le conseil d'administration (également appelé bureau) crée et contrôle les commissions de travail. Il approuve ou refuse les propositions de celles-ci.

2 - Fonctionnement.

Toutes les décisions du bureau se prennent à la majorité des voix des membres présents. La majorité des 2/3 des membres présents est cependant requise pour modifier les propositions ayant recueilli l'unanimité des voix des membres présents d'une commission, sauf si cette proposition relève de la gestion financière.

Si un membre du bureau en exprime la volonté, les votes se feront au scrutin secret.

Lorsqu'un point de l'ordre du jour concerne directement ou indirectement un membre du bureau, celui-ci ne participera pas au vote et devra, le cas échéant et à la demande de la majorité des présents, se retirer.

Art III. - Les commissions.

1 - Attributions.

Le bureau décide de la création et de la suppression des commissions. Elles ont pour but de préparer les réglementations, d'étudier les adaptations nécessaires et de proposer les modalités d'application.

A la demande du bureau ou de leur propre initiative, les commissions effectuent la surveillance et l'étude de tout problème dépendant de leur domaine spécifique.

2 - Composition.

La commission est dirigée par un rapporteur membre du bureau et nommé par celui-ci. Il est chargé de faire rapport au bureau de toutes les propositions présentées par leur commission. La composition des commissions sera approuvée par le bureau sur base d'une liste de 6 à 8 membres proposée par le rapporteur ; ces membres seront choisis, dans la mesure du possible, dans tous les clubs concernés par la discipline.

Tous les membres du bureau peuvent assister aux réunions avec une voix consultative.

3 - Fonctionnement.

Les commissions se réunissent à l'initiative du rapporteur aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an (une copie de la convocation sera envoyée au président et au secrétaire de la C.S.A.P.Namur). Elles peuvent en outre être convoquées par le bureau.

Hormis le rapporteur, Les membres des commissions ont tous voix délibérative.

En cas d'égalité de voix, celle du rapporteur est prépondérante.

Art IV. - Clubs reconnus

1 - Conditions relatives à la reconnaissance.

Pour être reconnu par la C.S.A.P.N., chaque club doit satisfaire aux conditions des statuts et du présent règlement d'ordre intérieur et désigner annuellement par écrit son représentant dûment mandaté auprès de l'assemblée générale. Il acquittera sa cotisation au plus tard pour le 30 septembre de l'année précédente, au compte de la C.S.A.P. Namur.

2 - Procédure de reconnaissance.

La demande de reconnaissance, accompagnée des statuts, sera adressée au conseil d'administration qui la présentera, accompagnée d'un avis consultatif, à l'assemblée générale. Cette dernière statuera sur base d'un vote secret à la majorité simple.

Au niveau administratif (droit de vote, présentation de candidats, etc.), la reconnaissance sera effective dès son acceptation par l'assemblée générale, tandis qu'au niveau sportif (organisation d'épreuves, délivrance de licences, etc.), elle ne prendra cours qu'au premier janvier qui suit son acceptation.

Dans le cas où une demande spécifique émane du club, le conseil d'administration peut accorder une reconnaissance provisoire au niveau sportif dans l'attente de l'assemblée générale. Cette reconnaissance peut toutefois ne pas être confirmée par l'assemblée générale qui mettra immédiatement un terme à la reconnaissance dudit club sans remboursement des cotisations versées.

La cotisation annuelle (par année civile) sera exigible dès la reconnaissance (éventuellement provisoire) du club au niveau sportif. La reconnaissance est reconduite tacitement d'année en année à tous les clubs respectant les conditions reprises à l'article 1 ci-dessus.

Art V. - Calendrier.

Seuls les clubs reconnus et en ordre de cotisation sont qualifiés pour introduire une demande d'organisation au calendrier provincial. Les demandes d'inscription devront être introduites par écrit, au plus tard le 15 septembre (10 septembre pour les épreuves du championnat de la Communauté Française) de l'année précédente et être enregistrées avec les droits de calendrier y afférents. En cas de défaut de paiement des droits de calendrier, les demandes d'inscription ne seront pas retenues.

Afin d'éviter la concurrence entre ses épreuves, la C.S.A.P.N. a décidé que, pendant un même week-end, il n'y aura plus qu'une seule épreuve organisée par une entité namuroise, et ce quelles que soient les disciplines. En cas de litiges, la C.S.A.P.N. tranchera en tenant compte de l'ancienneté des épreuves et de leurs dates.

Toute modification du calendrier en cours d'année sera passible d'une augmentation du droit de calendrier (voir règlement A.S.A.F.).

Afin d'éviter l'inscription intempestive d'épreuves vouées à une annulation quasi certaine, le Bureau de la C.S.A.P.N. pourra exiger le versement d'une caution pour l'inscription d'épreuves jugées incertaines (*). Le montant de cette caution sera de maximum 250 €.

- (*) Seront jugées incertaines :
 - Les épreuves dont la dernière inscription a dû être annulée.
 - Les nouvelles épreuves (à l'exception des épreuves inscrites par des clubs ayant organisé la totalité de leurs organisations au cours des deux dernières saisons).
 - Les épreuves jugées comme telles par le C.A. de la C.S.A.P.N.

La(les) caution(s) ainsi versée(s) sera(seront) portée(s) en garantie de toutes les inscriptions du club et ne seront remboursée(s) que lorsque le nombre de caution(s) déposée(s) sera inférieur au nombre d'épreuve(s) restant à organiser par le club.

Les cautions conservées par la C.S.A.P. Namur seront versées par moitié à la dotation de la discipline concernée par l'annulation et par moitié à la partie "Solde C.S.A.P.N" des dotations.

Tous les cas soumis à ces conditions seront analysés par le Bureau de la C.S.A.P.N.

Art VI. - Reliquat.

Pour chaque voiture qualifiée au départ d'une épreuve, une redevance sera due par l'organisateur.

Le paiement de ce reliquat est applicable à toutes les disciplines.

Art VII. - Redevances.

- Cotisation annuelle (droit de reconnaissance) :
 - 125 € pour les Clubs & Ecuries ;
 - 75 € pour les clubs de sécurité (pas d'organisations, ni de licences pilotes).
- Inscription d'une épreuve au calendrier :
 - Gratuite pour les clubs reconnus par la C.S.A.P. Namur
 - 50 € pour les clubs reconnus par une autre C.S.A.P.
- Reliquat : 1,50 € par voiture diminué d'une prime d'organisation de 50 € maximum.
- Modification du calendrier en cours d'année :
 - Nouvelle épreuve : 25 € - Annulation : 50 €
 - Changement de date : 25 € pour tout changement signifié (par écrit) moins de 3 mois avant la date prévue initialement.
- Echéances : Toutes les factures émises pour ces redevances sont payables dans les quinze jours de leur émission ; passé ce délai, un rappel sera envoyé. A défaut de paiement à l'échéance de ce rappel, une amende de 50 € sera appliquée sans préjudice d'autres sanctions prises par le bureau de la C.S.A.P. Namur (Retrait du championnat, non-délivrance de licences...).

Art VIII. - Règlements.

Pour toutes les épreuves (Championnat FWB, Championnat de la CSAPN ou épreuves hors championnats), ils doivent d'abord être approuvés par le responsable namurois de la discipline avant d'être soumis à l'approbation du responsable ASAF.

Le club qui serait redevable d'une cotisation ou d'une amende envers sa CSAP ne pourra prétendre inscrire une épreuve au calendrier.

Art IX. - Assurances.

Les organisateurs sont dans l'obligation de souscrire au contrat global de l'A.S.A.F. (R.C. circulation/ R.C. organisateurs), au contrat global couverture « Bénévoles » souscrit par la C.S.A.P. Namur, ainsi qu'à l'assurance "Défense en justice" souscrite par l'A.S.A.F. dont ils auront la gestion.

Art X - Désignations des Officiels aux épreuves.

Afin d'être qualifié pour occuper un poste de Directeur de Course, de Directeur de Sécurité ou de Relation Concurrents, il faudra avoir exercé au cours des deux années précédentes une des fonctions suivantes lors d'épreuves régionales, nationales ou internationales :

- Pour les Directeurs de Course :
 - * Avoir été Directeur de Course, ou Directeur de Course adjoint, ou Directeur de Sécurité.
- **Pour les Directeurs de Sécurité :**
 - * Avoir été Directeur de Course ou adjoint, ou Directeur de Sécurité ou adjoint.
- Pour les Relations Concurrents :
 - * Avoir été Directeur de Course ou adjoint, ou Directeur de Sécurité ou adjoint, ou Relation Concurrents ou Adjoint d'un Relation Concurrents qualifié.

Seule une dérogation accordée par le Bureau de la C.S.A.P.N. pourra aller à l'encontre de ces dispositions.

Art XI - Droits et devoirs des Officiels.

La C.S.A.P. Namur mandate ses officiels (Administrateurs, Commissaires Sportifs, Contrôleurs Techniques et Inspecteurs de Sécurité) afin de la représenter sur toutes les épreuves où ils sont présents. Ils auront en charge d'aider et, le cas échéant, de défendre les pilotes namurois devant tout problème survenant au cours de l'épreuve, tout en veillant à ce que leurs interventions ne soient pas source de nouveaux problèmes. Ils s'attacheront en priorité au respect des règlements en vigueur.

La C.S.A.P. Namur prendra en charge le prix de la licence des officiels membres des commissions d'exécution, pour autant que ceux-ci présentent à un minimum de trois épreuves par année.

CHAMPIONNATS C.S.A.P. NAMUR – 2017.

- A) Sauf spécifications contraires, les règlements sportifs, techniques et particuliers régissant les championnats de la Communauté Française sont d'application.
- B) Les barèmes renseignés à l'article 10.1 du Règlement Sportif Général ASAF ne sont pas d'application pour les championnats provinciaux namurois où un barème spécifique est utilisé. Le décompte est précisé ci-dessous pour chaque discipline et sera adapté si besoin est lors des modifications de calendrier.
- C) Pour les disciplines non reprises ci-dessous, notamment le slalom, l'auto-cross et le Kart-cross, un championnat sera établi sur base des épreuves reprises aux championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles des disciplines correspondantes en attribuant un coefficient 2 aux épreuves organisées par un club namurois. Le décompte des épreuves pour ces championnats se fera conformément au règlement A.S.A.F. de chaque discipline.

COURSES DE COTE & SPRINTS - Herman NYSSSEN (0478/22.93.57)
7 Epreuves - 5 Classements retenus - 4 Résultats minimum.

A) Calendrier.

9 avril	Vencimont	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
7 mai	Vresse	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.
4 juin	Principauté	M.C.E.B.E.N.	Na 25	F.W.B.
11 juin	Felenne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
18 juin	Alle/Semois	Promo Racing	Na 31	F.W.B.
16 juillet	Bercheux	M.C. Haute Sûre	Lx 26	F.W.B.
10 septembre	Houyet	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.

B) Trophée Bernard Gosset.

Chaque année, lors de la remise des prix de la C.S.A.P. Namur, le trophée Bernard Gosset sera attribué au plus jeune pilote classé au Championnat namurois des courses de côte.

RALLYES – Jean-Claude PUISSANT (0479/84.49.71)
6 Epreuves - 4 Classements retenus - 3 Résultats minimum.

Calendrier.

25-26 mars	Les Ardennes	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
27-28 mai	Claudy Desoil	M.U. Yvo Grauls	Ht 20	F.W.B.
19-20 août	La Famenne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
02-03 septembre	La Semois	Promo Racing	Na 31	F.W.B.
30 sept-01 octobre	BS Mémorial JJ. Gadisseur	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.
21-22 octobre	Rallye de Mettet-Florennes	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.

RALLYES-SPRINTS - Herman NYSSSEN (0478/22.93.57)
6 Epreuves - 4 Classements retenus – 3 Résultats minimum.

Calendrier.

01-02 avril	Memorial Fanny	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.
24-25 mai	Haillot	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
01-02 juillet	Achêne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
20-21 juillet	Solre-St-Géry	Hainaut M.C.	Ht 50	F.W.B.
12-13 août	Condruzien	A.C. Namur	Na 14	F.W.B.
23-24 septembre	Trèfle	Responsable A.C.	Ht 54	F.W.B.

KARTING – André COLLETTE (0475/85.91.41)
10 Epreuves - 8 Classements retenus – 6 Résultats minimum.

Calendrier.

2 avril	Mariembourg	K.C. Mariembourg	Na 18	F.W.B.
14 mai	Ostricourt	K.C. Mariembourg	Na 18	F.W.B.
30 juillet	Lommerange	K.C. Francorchamps	Lg 27	F.W.B.
1 octobre	Francorchamps	K.C. Francorchamps	Lg 27	F.W.B.
29 octobre	TMariembourg	K.C. Mariembourg	Na 18	F.W.B.

NB : un coefficient 2 sera attribué aux résultats acquis lors des 3 épreuves organisées par le K.C. Mariembourg, club de la CSAP Namur.

Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. NAMUR

NOM	D.C.	D.S.	R.C.	E.C.	N° Club	NOM	D.C.	D.S.	R.C.	E.C.	N° Club
Adant Michel	x	x	x	x	Na 24	Guérin Jean-Michel		x			Na 25
Anciaux Monique			x		Na 05	Henin Aimé	x	x	x	x	Na 03
Antoine Abel	x	x	x	x	Na 03	Henrot Hugues	x	x	x	x	Na 03
Bachelard Murielle			x		Na 25	Hottias David		x		x	Na 14
Baeten Luc		x			Na 19	Jacquemart Julien	x	x	x	x	Na 14
Bar Yves	x	x	x	x	Na 19	Jottard Alain	x	x	x	x	Na 03
Barthélemy José		x			Na 31	Kesch Jacques	x	x		x	Na 14
Beaume Richard	x	x		x	Na 14	Lechien Charles				x	Na 10
Blasutig Léon		x	x	x	Na 03	Lelièvre Philippe		x		x	Na 20
Bodart Patrick	x	x	x	x	Na 24	Lemince Pascal	x	x		x	Na 19
Camus Jean_Louis	x				Na 18	Lerson Etienne	x	x	x	x	Na 14
Carême Christian	x	x	x	x	Na 10	Lerson Luc	x	x		x	Na 14
Cebe Olivier			x		Na 1	Liegeois Jules	x	x	x	x	Na 14
Ceulemans Christophe	x	x	x	x	Na 03	Liemans Katia	x	x	x		Na 19
Ciglia Joackim	x	x	x	x	Na 14	Lorent Isabelle			x		Na 19
Collette André	x	x	x		Na 05	Macédoine Quentin				x	Na 37
Cunin Eric		x			Na 31	Manes Sébastien	x	x	x	x	Na 14
Dave Ludovic		x	x	x	Na 03	Marlaire Bernard	x	x	x	x	Na 03
Debarsy André	x	x	x	x	Na 26	Marteau Tony		x	x	x	Na 03
Dejasse Didier	x	x	x	x	Na 10	Massart Eric		x		x	Na 20
Demarche Christophe	x	x	x	x	Na 37	Metnik Olivier	x	x	x	x	Na 26
Demarteau René	x	x	x	x	Na 20	Mottiaux Christian	x	x			Na 31
Demarteau Jnr		x		x	Na 20	Mottiaux Stéphane	x	x			Na 31
Demarteau Michaël		x		x	Na 20	Nyssen Herman	x	x	x	x	Na 03
Demonté Olivier	x	x	x	x	Na 19	Peharpre Michel		x		x	Na 14
Demonté Philippe	x	x	x	x	Na 19	Pirson Eric	x	x		x	Na 14
Denis Jean-Marie	x	x			Na 25	Plomteux Vincent	x	x		x	Na 14
Derenne Didier	x	x		x	Na 19	Prévot Martine			x		Na 19
Dernivois Marc	x	x	x	x	Na 26	Puissant Jean-Claude	x	x	x	x	Na 19
Didion Eric	x	x	x	x	Na 03	Remy Serge		x	x		Na 03
Didion Marc	x	x	x	x	Na 03	Renson Christian	x	x	x	x	Na 10
Divoy Michaël	x	x			Na 31	Rigaux Chantal	x	x	x	x	Na 03
Dohy André	x	x	x	x	Na 25	Rolin Thierry		x	x		Na 31
Dohy Philippe	x	x	x	x	Na 25	Roquet Michel	x	x	x		Na 19
Emans Jean-François				x	Na 14	Rouard Claude	x	x		x	Na 19
Franc Mike		x			Na 18	Savary Remy			x		Na 25
Frère Julien	x	x	x		Na 14	Scaillet Christophe	x	x	x	x	Na 03
Garnier Eric	x	x	x	x	Na 03	Smets Yves			x		Na 03
Gaspard Jacques		x		x	Na 20	Soussigne Marc	x	x	x	x	Na 25
Gilsoul Jean-Gabriel		x		x	Na 14	Tilquin Damien			x		Na 25
Gois Annie	x	x	x	x	Na 03	Trépagne Luc		x	x		Na 25
Gosset Gérard	x	x	x		Na 03	Van Uytvanck Florent	x	x	x	x	Na 03
Grégoire Thierry	x	x			Na 31	Wautot Cédric	x	x	x	x	Na 03